

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 74F/04 (corr. M. F. de Boey)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1833/s.372
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 131.

Transformation d'un immeuble semi-industriel en un centre de formation et maintien d'un appartement.

En réponse à votre lettre du 1^{er} juin 2005, en référence, reçue le 3 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 juin 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la transformation d'un immeuble semi-industriel en un centre de formation. Le projet à vocation sociale met à disposition des locaux dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et l'éducation permanente et nécessite la modification de l'affectation semi-industrielle en équipement. Les travaux visent la transformation du rez-de-chaussée, l'étage déjà cloisonné sera occupé par des classes. L'appartement du deuxième étage est maintenu. L'immeuble est repris dans la zone de protection des logements sociaux situés à l'angle de la rue Fransman 94 et de la rue Fineau (cité Delva - Foyer Laekenois, arch. JB Dewin, 1921-22). La Commission estime que le projet qui constitue une plus-value intéressante pour le bâtiment même ne porte pas atteinte aux immeubles classés.

La CRMS demande toutefois de renoncer aux châssis en PVC mais de privilégier des matériaux comme le bois ou l'acier qui répondent à un souci de durabilité et dont l'aspect est plus satisfaisant dans ce type d'immeuble. Elle suggère aussi de réfléchir à des divisions de châssis plus adéquates avec l'expression industrielle du bâtiment.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.